

Impression à partir d'une page du site internet de l'AMF

28 juillet 2017

Forex, options binaires : ils témoignent !

L'AMF reçoit de nombreux appels de particuliers qui, soit après une visite sur un site de trading, soit après un démarchage téléphonique, se sont lancés dans le trading en ligne sur le Forex et les options binaires. Ils ont été victimes d'arnaques, de méthodes commerciales peu scrupuleuses pour les pousser à investir toujours plus ou encore de mauvais conseils. Résultat : ils ont perdu leur investissement.

Fin de la commercialisation des options binaires et des CFD les plus risqués

Afin de protéger les épargnants contre les dangers de ces instruments de spéculation particulièrement risqués, la commercialisation des options binaires est interdite en France depuis le 2 juillet 2018, et celle des CFD est restreinte depuis le 1er août 2018.

Les témoignages d'épargnants floués



Daniel, 57 ans

Après avoir cliqué sur une publicité promettant de gagner facilement de l'argent, j'ai été contacté par un conseiller représentant un site de trading. Il m'a expliqué que si je souhaitais faire de bons investissements, il me suffisait juste de suivre les ordres d'investissement passés par un trader expérimenté, que je pouvais



choisir parmi plusieurs traders sur le site. Les « trades » de la personne choisie seraient automatiquement copiés dans mon portefeuille, même si je n'étais pas connecté. Ne m'y connaissant pas en trading, je me suis dit que copier les ordres d'un trader expérimenté serait plus sécurisant. J'ai donc versé 2 500 €. Mais très vite, je me suis aperçu que j'avais des pertes sur mon portefeuille.

Christophe, 42 ans

Avec mon amie, nous avons été victimes de l'arnaque de la plateforme X, basée à Londres. Après avoir visité le site et laissé notre numéro de téléphone, un certain Philippe A. nous a convaincus de lui confier nos coordonnées de carte bancaire. Des prélèvements frauduleux ont dès lors été effectués sur nos cartes bancaires respectives. Les traders de ces sociétés sont des Français qui extorquent sans scrupule leurs victimes.



Céline, 38 ans

En congé de maternité, j'ai été contactée par téléphone à mon domicile par une dénommée Roxane B. qui s'est présentée comme travaillant pour une société basée à Londres, et qui m'a proposé d'investir sur les marchés financiers. Elle m'a indiqué qu'une somme de 200 euros était suffisante pour ouvrir un compte et pour bénéficier d'une formation au trading, « qui coûte cher normalement ».

Elle a ajouté que c'était pour moi une belle opportunité et que je pourrai récupérer mon argent à tout moment. Elle m'a aussi proposé de trader à ma place, ce que j'ai accepté ne pensant pas en avoir ni le temps ni les connaissances. Pour ce faire, je lui ai donné mon numéro de carte bancaire.

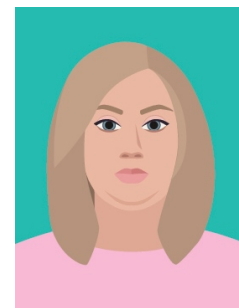
Quelques jours plus tard, j'ai consulté mon compte de trading et j'ai constaté une petite plus-value. Roxane B. m'a ensuite rappelée pour me demander d'ajouter 300 euros à mon compte. Ce que j'ai fait, mise en confiance par le premier gain constaté.

Mais comme j'ai eu besoin de cet argent, j'ai demandé le remboursement par mail. Sans nouvelle, j'ai rappelé quelques jours plus tard avec une réponse : mon compte est à zéro. Malgré de multiples relances, je n'ai toujours pas récupéré les 500 euros versés.

Béatrice, vivant seule, 3 enfants



Alors que j'étais en difficulté financière (j'ai déposé le bilan de ma société et ma maison risque d'être saisie), j'ai été contactée en juillet 2013 par téléphone par la société X après avoir visité leur site et laissé mes coordonnées. Une personne très polie a pris du temps pour me parler de solutions d'investissement « qui peuvent rapporter gros ». Sans conseil autour de moi, et convaincue que je pouvais trouver une solution à mes difficultés, j'ai accepté de verser une première fois 10 000 euros en prenant l'argent sur le Livret A de ma fille.



J'ai bien pris soin de préciser que cela représentait mes économies personnelles et qu'il n'était pas question de perdre cet argent. Mon interlocuteur m'a alors expliqué que je pouvais leur faire confiance « étant une société régulée par l'AMF ». N'y connaissant rien, j'ai fait confiance aux personnes au téléphone qui m'ont fait faire de nombreuses opérations. J'ai perdu tout mon argent en moins d'un mois !

J'étais paniquée, mais mon interlocuteur m'a alors expliqué alors que si je « mettais un maximum d'argent, je serai traitée en cliente VIP et cette fois je gagnerai le gros lot ». Je suis de nouveau tombée dans le piège : j'ai fait cette fois un virement de 30 000 euros (le capital acquis sur mon contrat d'assurance vie). On m'a affirmé que c'était gagné d'avance... De nouveau, j'ai tout perdu ! A chaque fois, ce n'était pas de leur faute.



Aimé, 89 ans

Au départ, je suis entré en contact avec M. Marc D., et celui-ci m'a demandé de lui fournir mon numéro de carte bancaire. C'est la première fois que je donnais mon numéro. Mal m'en a pris, une semaine plus tard ma banque m'a informé que mon compte avait été débité de 4 900 euros.

Une certaine madame Rebecca m'a rappelé pour m'informer d'une voix « menaçante et autoritaire » qu'il fallait faire un nouveau versement de 10 000 euros. J'ai eu du mal à trouver cette somme, j'ai dû pour cela résilier mon contrat d'assurance vie. J'ai contacté le directeur, Mr Baron, pour être remboursé mais la réponse a été écrite en anglais. Tous les messages étaient en anglais, incompréhensibles alors que je ne connais que le français. Je ne parviens pas à être remboursé. Que dois-je faire ?

Le conseil de prudence de l'AMF : éviter le trading sur le Forex et les options binaires



De nombreux sites internet proposent du trading sur le Forex ou via des options binaires sans bénéficier d'aucune autorisation. Il s'agit très souvent d'escroqueries. Même lorsque les sites sont autorisés à proposer du trading en ligne aux particuliers, leurs pratiques sont parfois déloyales.

Comme nous l'avons vu avec ces témoignages le risque est grand de perdre votre mise. Ainsi, faire du « copy-trading » ou « trading social », c'est-à-dire suivre automatiquement et aveuglément, même en l'absence de connexion, les investissements d'un autre trader, a fait prendre à Daniel des risques qu'il n'aurait sans doute jamais pris de son propre chef. De même, les pratiques commerciales peu scrupuleuses des démarcheurs téléphoniques, qui arrivent à gagner la confiance de leurs interlocuteurs et qui vont même parfois jusqu'à les menacer, n'ont qu'un seul but : vous faire dépenser encore et toujours plus.

[Récupérer l'argent](https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/journal-de-bord-du-mediateur/dossiers-du-mois/gains-virtuels-mais-pertes-reelles-si-par-extraordinaire-le-trading-sur-le-forex-fait-apparaître-des) URL = [https://www.amf-france.org/fr/le-mediateur-de-lamf/journal-de-bord-du-mediateur/dossiers-du-mois/gains-virtuels-mais-pertes-reelles-si-par-extraordinaire-le-trading-sur-le-forex-fait-apparaître-des] sur le portefeuille d'investissement s'avère très difficile voire impossible, comme dans les cas d'Aimé ou de Céline : le conseiller et la société deviennent subitement injoignables et lorsque qu'il y a une réponse elle est souvent dans des termes complexes et en anglais pour vous empêcher de saisir les propos.

Compte tenu du risque du trading et de la présence de prestataires peu sérieux, voire exerçant illégalement leurs activités, évitez de trader sur le Forex et les options binaires.

UN DOUTE, UNE QUESTION ?

— Contactez AMF Epargne Info
Service

+33 (0)1 53 45 62 00

En savoir plus

👉 Vidéo - Trading, quels sont les risques ?

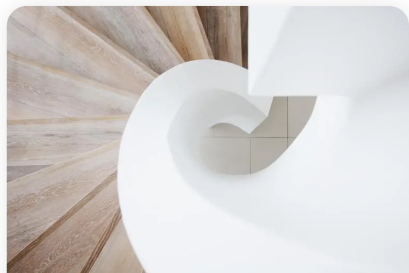


Mots clés

ARNAQUES

CFD

SUR LE MÊME THÈME

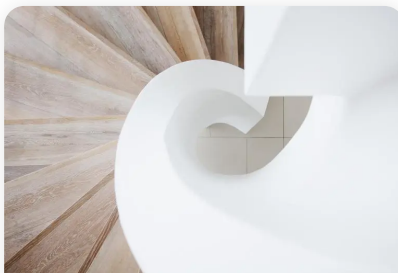
 S'abonner à nos alertes et flux RSS

ARTICLE

ARNAQUES

31 mai 2023

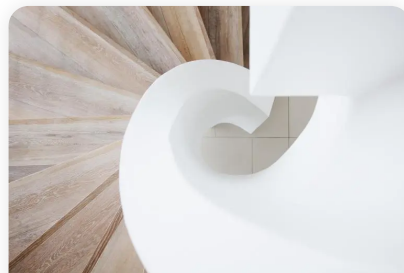
Eviter les arnaques



ARTICLE

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

28 juillet 2017

Forex, options binaires
: trading à haut risque
!

ARTICLE

FOREX ET OPTIONS BINAIRES

23 mars 2015

Forex et options
binaires : attention aux
fausses promesses des
escrocs*Mentions légales :**Responsable de la publication : Le Directeur de la Direction de la communication de l'AMF. Contact : Direction de la communication, Autorité des marchés financiers - 17, place de la Bourse - 75082 Paris Cedex 02*